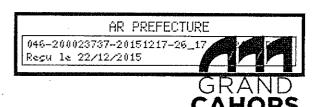
Délibération n° 26

Affiché 2 2 DEC. 2015



Séance du 17 décembre 2015 2015 à 20h30 heures Commune de Cahors - Salle des congrès - Espace Clément-Marot

Aujourd'hui, (dix-sept décembre deux mille quinze), le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors --Salle des congrès -Espace Clément-Marot

Etaient présents:

47 titulaires dont 10 possédant une procuration 10 suppléants dont 1 possédant une procuration

* TITULAIRES:

ARCAMBAL BOISSIERES BOUZIES

CAHORS

CAILLAC CALAMANE CATUS CIEURAC **COURS** CRAYSSAC

ESPERE FONTANES FRANCOULES GIGOUZAC

LABASTIDE MARNHAC LAMAGDELAINE LAROQUE DES ARCS LE MONTAT **LES JUNIES**

LHERM **MERCUES** NUZEJOULS **PRADINES**

ST DENIS CATUS TOUR DE FAURE TRESPOUX-RASSIELS VALROUFIE

VERS

*SUPPLEANTS: **BOISSIERES** CIEURAC

COURS FONTANES MAXOU MECHMONT MONTGESTY ST DENIS CATUS ST GERY TOUR DE FAURE

Etaient excusés ou absents :

CABRERETS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle

M. PARNAUDEAU Willy, M. RAFFY Gilles,

M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, ,

Mme EYMES Isabelle, M. TILLOU José, M. DUJOL Jean-Paul, M. TAILLARDAS Claude,

M. PEYRUS Guy,

Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,

M. JOUCLAS Guy,

M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,

Mme VALETTE Roselyne, M. GUILLEMOT Jean-Luc, M. MOLINIE Romuald, M. JARRY Daniel,

Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre, M. NOUAILLES Serge, Mme VANBESIEN Joëlle, Mme SIMON-PICQUET Agnès,

M, REIX Jean-Albert, M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme DESSERTAINE Brigitte,

M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD

Daniel,

M. FIGEAC Philippe,

M. PECHBERTY Jean-Jacques, M. LAVAUR Pascal, M. DIOT Fabrice, M. ANNES Jean-Pierre,

M. HEE Gérard,

Mme GARRIGOU Isabelle,

M. GARD Michel,

M. MOLESIN Jean-Pierre,

M. PLANAVERGNE Jean-François,

M. VIVIER Jean-Luc, M. PONS Stéphane, M. LEFEBVRE Jean-Yves, M. RAFFY Bernard,

M. BERNIOT Pierre-Jacques, M. EYROLLE Jean-Louis,

30 titulaires

M. SEGOND Dominique,

65 20 89 01 + www.grandcahors.fr RUE WILSON - 46000 CAHORS · TÉL. 05 65 20 89 00 - FAX 05

Regu le 22/12/2015

CAHORS

Mme LASFARGUES Geneviève (procuration à M. MUNTE), Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent (procuration M. VAYSSOUZE-FAURE), M. SINDOU Géraud (procuration à Mme FAUBERT), Mme LENEVEU Hélène (procuration à M. DELPECH), M. COLIN Henri (procuration à M. SAN JUAN), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration à M. SIMON), M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC

Yannick, Mme RIVIERE Brigitte

M. VAZ Victor (procuration M. TAILLARDAS) **CATUS**

CRAYSSAC M. FOURNIER Christian,

Mme LANES Bénédicte (procuration à M. DIZENGREMEL), M. DOUELLE

TREIL Jean

LABASTIDE DU VERT M. CANCEIL Philippe,

Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie, LABASTIDE MARNHAC

M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration à Mme VANBESIEN) LE MONTAT

MAXOU M. SABOT Aimé.

Mme RIVIER-DELFAU Isabelle, M. PRADDAUDE Jean-Paul, MECHMONT MONTGESTY M. GALTHIE Jean-Noël (procuration à M. LEFEBVRE),

M. CHATAIN Thierry, **PONTCIRQ**

Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (procuration M. MARRE), **PRADINES**

M. LIAUZUN Christian,

ST CIRQ LAPOPIE M. MIQUEL Gérard, ST GERY M. BORIES Olivier, M. FERNANDEZ Pierre, ST MEDARD M. GILBERT Joël, ST PIERRE LAFEUILLE

Etaient excusés ou absents :

17 suppléants

BOUZIES Mme MARMIESSE Yvette,

M. PAULIN Peter, **CABRERETS** CAILLAC M. BRIS René,

CALAMANE M. FAURE Jean-Pierre, M. COMBET GII, **FRANCOULES**

GIGOUZAC M. OUVRARD François, LABASTIDE DU VERT Mme SOLIVERES Hélène LAROQUE DES ARCS M. BONNEMERE Jean-Claude,

LES JUNIES M. BARDINA Fabien Mme SALANIE Jacqueline LHERM NUZEJOULS M. BESSEDE Arnaud PONTCIRQ M. SOULIER Yves ST CIRQ LAPOPIE M. DECREMPS Frédéric M. RIGAL Serge ST MEDARD

ST PIERRE LAFEUILLE M. BONNET Frédéric, M. NICOLAON Patrick, VALROUFIE M. GILES Jérôme,

VERS

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

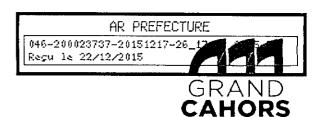
Service: SPANC

Objet: Vote des redevances Pour l'année 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

> A été adopté à la majorité. 1 contre: M. VIVIER (Maxou) 1 abstention: Mme EYMES (Cahors)

Délibération n° 26

Affiché Le? 2 DFC. 2015



PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

<u>Séance du 17 décembre 2015</u> <u>Rapporteur : Agnès SIMON-PICQUET</u>

Rédacteur : Patricia Noël

Service: SPANC

Objet : Vote des redevances pour l'année 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe du SPANC, service public à caractère industriel et commercial, doit être équilibré. Pour autant, depuis la fusion des Communautés de communes de Catus et du Pays de Cahors, cet équilibre n'a pu être atteint.

Le travail de réorganisation du service permet d'améliorer le nombre de contrôles effectués et, par voie de conséquence, à terme, les recettes financières. Ces dernières sont également constituées de la prime aux contrôles versée par l'Agence de l'eau Adour Garonne. Cependant, l'Agence indique, dans son 10ème programme d'intervention, une diminution de ce type d'aides accordées aux collectivités. Par conséquent, il apparaît nécessaire d'actualiser les tarifs des différentes prestations pour compenser cette diminution.

Il est donc proposé de fixer comme suit les tarifs 2016 du SPANC :

- Contrôle d'une installation neuve d'une capacité inférieure à 20 équivalenthabitants: 213.63 € HT (235 € TTC). Ce tarif peut être fractionné et facturé lors de :
 - L'examen préalable de la conception pour un montant de 128.18 € HT (141 € TTC)
 - La vérification de la bonne exécution des travaux pour un montant de 85.45 € HT (94 € TTC)
- Contre-visite (second déplacement suite à une non-conformité relevée lors du contrôle de travaux): 13.64 € HT (15 € TTC);
- Diagnostic d'une installation existante et contrôle périodique tous les 6 ans : 80 € HT (88 € TTC);
- Contrôle d'une installation neuve d'une capacité supérieure ou égale à 20 équivalent-habitants: 500 € HT (550 €TTC). Ce tarif peut être fractionné et facturé lors de :
 - L'examen préalable de la conception pour un montant de 300 € HT (330 € TTC);
 - La vérification de la bonne exécution des travaux pour un montant de 200 € HT (220 € TTC)
- Diagnostic et contrôle de bon fonctionnement d'une installation de capacité supérieure à 20 équivalent-habitants : 139.09 € HT (153 € TTC).

AR PREFECTURE

046-200023737-20151217-26_17_12_2015-DE

Regulle 22/12/2015

- Frais de déplacement forfaitaires : 13.64 € HT (15 € TTC). Ceux-ci pourront être facturés dans les cas suivants :
 - Absence du demandeur ou de son représentant dès lors que le rendez-vous a été pris d'un commun accord (contrôles des installations existantes ou neuves),
 - Absence non signalée au 1^{er} rendez-vous fixé (cas des installations existantes) sans que le propriétaire ne donne suite à une nouvelle demande de rendez-vous.

Par ailleurs, en application de l'article L1331-11 du Code la santé publique, il est proposé de majorer de 100 % la redevance due pour un contrôle non réalisé en cas d'obstacle mis à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC (tel que détaillé dans le règlement de service).

Pour les redevances fractionnées sur plusieurs années et déjà recouvrées, il est proposé de fixer cette majoration sur le montant de la redevance actuelle et ceci dans les mêmes conditions que précédemment.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver les montants des redevances SPANC définis ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Márc VAYSSOUZE-FAURE